

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Mandon, M. Latombe et
Mme Desjonquères

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.